

**CHANGEMENT DE RÉGISSEUR SUPPLÉANT À  
LA RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU  
PARC DES EXPOSITIONS « ESPACE CARAT »**

DGA Ressources et Relations aux  
administrés - Finances  
Numéro : 2022-A-125

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu, l'arrêté n°2022-A-008 du 23 mars 2022 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,

Vu, la décision n° 2017-D-26 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes et d'avances du parc des expositions « Espace CARAT »,

Vu, l'arrêté n° 2017-A-35 du 25 janvier 2017 portant nomination d'un régisseur, d'une mandataire suppléante et de mandataires à la régie de recettes et d'avances du parc des expositions « Espace CARAT »,

Vu, l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est mis fin aux fonctions de régisseur suppléant de **Madame Emilie POURET** au 20 juin 2022.

**ARTICLE 2** : A compter du 20 juin 2022, **Madame Roselyne HEROUIN**, née le 14 juin 1963 à Rambouillet (78), est nommée régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances du parc des expositions « Espace CARAT ». Elle est placée sous la responsabilité du régisseur titulaire.

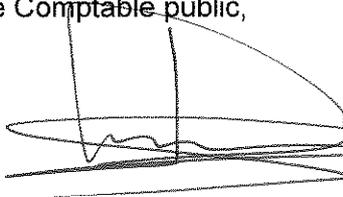
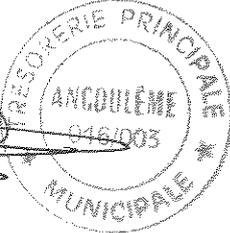
**ARTICLE 3** : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Nathalie DESLANDE sera remplacée par Madame Roselyne HEROUIN, régisseur suppléant avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes et de payer uniquement les dépenses, prévues dans l'acte de création de la régie.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 9 juin 2022

Par délégation,  
Pour le président,  
Le vice-président,

Pour avis conforme , le 08 Juin 2022  
Le Comptable public,

Damien THOMAS





François NEBOUT

Vu pour acceptation  
Le régisseur titulaire,

*Nathalie Deslandes*  


Vu pour acceptation  
Le régisseur suppléant,

*Herouin Resalyne*  
*Herouin*

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le - 1<sup>er</sup> JUIL. 2022  
Publié ou notifié  
Le - 1<sup>er</sup> JUIL. 2022